

Chauffe-eau solaire



Saint-Denis

Primes économies d'énergie pour la mise en place d'un chauffe-eau solaire pour les logements (dit «résidentiel») et bâtiments (locaux des secteurs **tertiaire** et **industriel**), valables du 1er janvier 2023 au 31 janvier 2023.

Catégorie	Résidentiel	Résidentiel «coup de pouce»
Mise en place d'un chauffe-eau solaire < à 300 litres pour un logement existant (> à 2 ans)	300€ / équipement	900€ / équipement
Mise en place d'un chauffe-eau solaire > à 300 litres pour un logement existant (> à 2 ans)	600€ / équipement	1200€ / équipement
Mise en place d'un chauffe-eau solaire < à 300 litres pour un logement neuf (< à 2 ans)	90€ / équipement	295€ / équipement
Mise en place d'un chauffe-eau solaire > à 300 litres pour un logement neuf (< à 2 ans)	200€ / équipement	400€ / équipement
Mise en place d'un chauffe-eau solaire < ou > à 300 litres par un abonnement (location et option d'achat) pour un logement existant (> à 2 ans)	200€ / équipement	400€ / équipement
Mise en place d'un chauffe-eau solaire < ou > à 300 litres par un abonnement (location et option d'achat) pour un logement neuf (< à 2 ans)	150€ / équipement	300€ / équipement

Catégorie	Tertiaire	Industrie
Mise en place d'un chauffe-eau solaire < à 300 litres pour un bâtiment neuf ou existant	300€ / équipement	Prime à évaluer au cas à cas
Mise en place d'un chauffe-eau solaire > à 300 litres pour un bâtiment neuf ou existant	600€ / équipement	Prime à évaluer au cas à cas



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site reunion.edf.fr